



ENERCOOP

L'énergie militante

Enercoop est un fournisseur d'électricité d'origine renouvelable.

Au-delà de la fourniture d'électricité, la mission d'Enercoop est double :

- développer les énergies renouvelables
- adopter une approche citoyenne de l'énergie.

Créée par des acteurs de l'écologie, des énergies renouvelables et de l'économie sociale et solidaire, Enercoop est structurée en société coopérative d'intérêt collectif. Son statut lui impose ainsi de réinvestir ses bénéfices dans de nouveaux moyens de production coopératifs.

Aujourd'hui, plus de 12 000 clients ont transféré leur contrat de fourniture d'électricité à Enercoop.

CONTEXTE

CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE

Le réchauffement climatique et la certitude de l'épuisement prochain des énergies fossiles imposent une nouvelle approche des questions énergétiques.

Il nous reste quelques dizaines d'années de consommation de pétrole et deux ou trois siècles de charbon à consommation actuelle. La catastrophe de Fukushima, vingt-cinq ans après celle de Tchernobyl, nous rappelle que l'énergie nucléaire ne constitue pas une alternative acceptable.

A l'inverse, le solaire, l'éolien, l'hydraulique, la biomasse, le biogaz se renouvelleront en permanence et ne présentent aucun des risques sanitaires et géopolitiques liés à l'exploitation des énergies fossiles et nucléaire.

La politique énergétique française est restée concentrée sur l'énergie nucléaire (77 % de la production électrique française) au détriment des énergies renouvelables et des économies d'énergie, filières industrielles pourtant incontournables, tant sur les plans écologique qu'économique.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Les exigences européennes

Libéralisation du marché de l'électricité
Directives de 1996 et de 2003

En France

Le marché de la fourniture d'électricité s'est ouvert à la concurrence en France :

- pour les professionnels le 1er juillet 2004,
- pour les particuliers le 1er juillet 2007.

Depuis le 1er juillet 2004, deux marchés de l'électricité co-existent :

- le marché régulé, historique, dont les prix sont fixés par l'État
- et le marché dérégulé, dit marché libre.



LA NAISSANCE DU PROJET

L'idée d'Enercoop est née à la veille de l'ouverture du marché de l'électricité aux professionnels, quand des acteurs de l'écologie et de l'économie sociale et solidaire se sont retrouvés pour inventer dans ce contexte un nouveau modèle énergétique.

Parmi les fondateurs figuraient entre autres Greenpeace, Les Amis de la Terre, le Comité de Liaison Énergies Renouvelables, Biocoop, la Nef, Patrick Behm, aujourd'hui Président Directeur Général et Julien Noé, Directeur Adjoint.



Patrick Behm

Après une formation d'ingénieur en informatique, Patrick Behm a suivi un parcours dans des grands groupes (Alcatel, Bull, Matra et Siemens). Spécialiste des systèmes critiques en sécurité, il s'est particulièrement consacré au domaine des transports publics urbains.

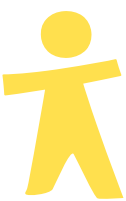
Depuis longtemps actif dans le milieu associatif, il a effectué un changement d'orientation. En 2004, il consacre 18 mois de congés à développer, en collaboration avec une association citoyenne, le projet Enercoop, dont il prend la direction générale en 2005.



Julien Noé

Titulaire d'une maîtrise de physique de l'énergie et du DESS Économie et Politique de l'Énergie de Paris X - CEA de Saclay, Julien Noé s'engage alors au sein d'associations agissant pour les économies d'énergie et les énergies renouvelables. En 2004, il rejoint la Campagne Énergie de Greenpeace France. Puis, les perspectives offertes par l'ouverture du marché de l'électricité en terme de promotion des énergies renouvelables l'amènent rapidement à la création d'Enercoop. Il est aujourd'hui Directeur adjoint d'Enercoop.

C'est ainsi qu'en 2005 naissait la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Enercoop répondant à deux missions : promouvoir les énergies renouvelables et favoriser l'appropriation citoyenne du secteur de l'énergie.



LE PROJET ENERCOOP : UNE DOUBLE MISSION

I. LA PROMOTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

1. Par un approvisionnement direct à 100% auprès de producteurs d'énergie renouvelable : solaire, photovoltaïque, éolien, hydraulique, biomasse.

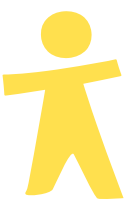
Enercoop garantit que ses producteurs injectent sur le réseau l'équivalent de l'énergie consommée par ses clients. La coopérative garantit également le flux financier entre ses consommateurs et ses producteurs. Ce que paient les uns est reversé aux autres.

2. Par un réinvestissement des bénéfices au profit des énergies renouvelables : investissement dans de nouvelles coopératives de production d'énergies renouvelables.

II. L'APPROPRIATION CITOYENNE DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE

1. Par son statut de coopérative d'intérêt collectif, associant des sociétaires différents autour du même projet : consommateurs, producteurs, salariés, partenaires et collectivités, d'après un fonctionnement 1 personne = 1 voix.

Aujourd'hui, Enercoop compte 8 000 sociétaires. Ceux-ci sont répartis en six collèges : producteurs, consommateurs, salariés, porteurs de projet, partenaires et collectivités. Les collèges fonctionnent sur le principe 1 personne = 1 voix. Ils sont représentés au conseil d'administration.



2. Par la création de SCIC locales de production, de commercialisation et d'offre de services de maîtrise de l'énergie

L'ambition d'Enercoop est de créer des coopératives régionales dans lesquelles chaque citoyen peut investir et devenir ainsi à la fois producteur et consommateur d'énergie verte, tout en essayant de maîtriser sa consommation. La première coopérative locale a vu le jour en janvier 2009 ; il s'agit de la SCIC Enercoop Ardennes Champagne. Elle a été suivie par la création d'Enercoop Rhône-Alpes en 2010 et d'Enercoop Nord Pas-de-Calais en 2011. D'autres projets sont en cours en Languedoc Roussillon, Bretagne et PACA.

LA PREMIÈRE COOPÉRATIVE LOCALE

Enercoop Ardennes, soutenue par la région et l'ADEME, réunit 100 sociétaires (collectivités locales, Agence locale de l'énergie, professionnels de l'éolien, particuliers). La SCIC fournit aujourd'hui Enercoop en énergie photovoltaïque et a des projets de production dans l'éolien, la petite hydraulique, le photovoltaïque et la biomasse.

Elle propose d'ores et déjà des audits énergétiques aux particuliers et professionnels de la région.

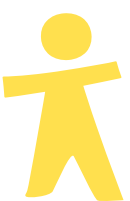
... SUIVIE D'UNE DEUXIÈME EN SEPTEMBRE 2010

Enercoop Rhône-Alpes, lancée début septembre 2010, se fixe un triple objectif. En premier lieu, la coopérative souhaite investir collectivement dans des moyens de production d'énergie renouvelable. La coopérative prévoit des investissements dans une micro-centrale hydraulique dans la Drôme et dans des éoliennes de moyenne puissance (20 à 300 kW). Audelà, elle propose l'offre de fourniture d'électricité aux particuliers, professionnels et collectivités de la région Rhône-Alpes ainsi que bientôt des services liés à la maîtrise de l'énergie (conseil, diagnostic, achats groupés).

« Dans un contexte global marqué par la double crise environnementale, économique et sociale, le projet d'Enercoop Rhône-Alpes se veut une réponse concrète et positive sur la question de l'énergie et particulièrement de l'électricité. » déclare Frédéric Marillier, Directeur de la coopérative.

La démarche globale d'Enercoop a été reconnue par l'UFC Que Choisir comme « la seule [offre] irréprochable sur le plan environnemental » et par 60 millions de consommateurs comme « l'offre écologique la plus attrayante ».

Elle a également été récompensée par le classement des fournisseurs d'électricité Ecolo Watt, réalisé par Greenpeace. Selon les critères établis par l'association, Enercoop est « le seul fournisseur d'électricité à proposer aux consommateurs une offre écologique sérieuse » avec une note de 17,1/20, loin devant les autres acteurs du marché.



ENERCOOP FOURNISSEUR D'ÉLECTRICITÉ

I. UNE TRANSITION FACILE

Tout consommateur professionnel comme particulier peut agir chaque jour pour les énergies renouvelables, en choisissant Enercoop comme fournisseur d'électricité.

COMMENT CHANGER DE FOURNISSEUR ?

Devenir client d'Enercoop se fait sans aucune modification technique ni démarche spécifique : il suffit de renvoyer un bulletin de souscription ou de souscrire en ligne sur le site internet. Enercoop se charge de résilier l'actuel contrat de fourniture d'électricité.

Aucune coupure de courant n'est à craindre : le réseau de transport et de distribution garde son monopole public consistant à acheminer l'électricité jusqu'au domicile et garantit la qualité et la continuité du courant.

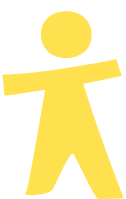
FAIRE LE TEST

La loi autorise la réversibilité, c'est-à-dire la possibilité pour les particuliers à revenir aux tarifs réglementés d'électricité. Ainsi, tous les consommateurs ayant une puissance inférieure à 36 kVA peuvent aller et venir comme bon leur semble.



DEVENIR SOCIÉTAIRE

L'ouverture du capital d'Enercoop permet à tout consommateur, particulier comme entreprise, de devenir sociétaire. La souscription minimale est celle d'une part sociale dont le montant est fixé à 100 euros.



II. UN PRIX QUI REFLÈTE SES COÛTS D'APPROVISIONNEMENT

Deux types de tarifs co-existent sur le marché de l'électricité :

MARCHÉ RÉGULÉ

Le prix de l'électricité sur le marché régulé est fixé par décret ministériel. Son montant n'est établi ni en fonction de la réalité économique, ni de l'empreinte écologique de la production (impact sur le climat, gestion à long terme des déchets nucléaires, démantèlement des centrales).

L'ouverture du marché va amener le marché régulé à disparaître progressivement.

MARCHÉ LIBRE

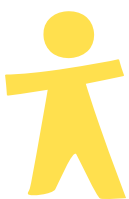
Le prix du marché, répondant au principe de l'offre et de la demande, est, en France comme dans les pays voisins, bien plus élevé que celui du marché régulé.

Or, pour être concurrentiel avec le marché régulé, la majeure partie des fournisseurs a choisi d'opter pour une grille tarifaire en deçà du prix réel, dans le but de capter une clientèle pour obtenir aujourd'hui les parts de marché qui assureront la rentabilité de demain.

Enercoop se distingue des autres offres dans la mesure où elle propose une offre transparente à un prix juste, plus élevé que celui de ses concurrents. Son prix de vente est calculé en fonction de ses coûts réels d'approvisionnement en énergies renouvelables et de ses frais de structure limités. De plus n'ayant pas d'actionnaires, elle n'assure ni plusvalue ni dividende.

Le surcoût, situé en moyenne (sans chauffage électrique) à 10 euros mensuels, correspond à un choix éco-citoyen, dans la lignée du mouvement de consommation.

Il peut en outre être compensé en suivant les conseils de maîtrise d'énergie, qui encouragent la réduction de la consommation énergétique de chaque foyer.



ENERCOOP COMPTE 12 000 CLIENTS

Enercoop a atteint les 10 000 clients en novembre 2011. Avec un rythme de 500 nouveaux contrats par mois, la coopérative est en train de passer à une nouvelle échelle.

NAISSANCE DE LA TROISIÈME COOPÉRATIVE LOCALE ET BIENTÔT DE LA QUATRIÈME

L'automne 2011 a ainsi vu le lancement d'ENERCOOP NORD PAS-DE-CALAIS, troisième coopérative régionale Enercoop, qui suit les pas des régions Champagne-Ardenne et Rhône-Alpes. <http://www.enercoop-npdc.fr/>

Début 2012 verra la création d'Enercoop Languedoc-Roussillon. D'autres coopératives sont en préparation en Bretagne et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

LANCEMENT D'ÉNERGIE PARTAGÉE

Enercoop est parmi d'autres acteurs à l'origine d'ÉNERGIE PARTAGÉE ; cette structure a lancé le 29 novembre un fonds, grâce auquel particuliers et personnes morales peuvent financer des projets d'installation d'énergie renouvelable et de maîtrise de l'énergie en France. Ces financements auront comme vocation de soutenir des projets au niveau local développés par des citoyens, des collectivités et des associations.

Ce nouvel outil s'articule en complémentarité avec l'action des coopératives régionales Enercoop, dans l'objectif de favoriser dans les territoires l'appropriation citoyenne de l'énergie et le développement d'une activité économique créatrice d'emplois durables.



ENERCOOP AUJOURD'HUI

Début 2012, Enercoop compte :

16 salariés permanents

12 000 clients répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain

dont

1 000 professionnels

parmi lesquels et outre les membres fondateurs, le WWF, Agir pour l'environnement, le Réseau Sortir du Nucléaire, Ecocert, les villages vacances Belambra, mais aussi des agriculteurs, professions libérales et commerçants.

et **11 000** particuliers

8 000 sociétaires

55 producteurs :

- 11 producteurs d'électricité solaire photovoltaïque
- 39 producteurs d'électricité éolienne
- 4 producteurs d'électricité hydraulique
- 1 producteur d'électricité d'origine biogaz

La quantité totale produite dans l'année 2011 s'élève à **50 000** Mégawattheures. La part la plus importante de son mix est composée de microcentrales hydrauliques.

CONTACT PRESSE

Enercoop

9/11 avenue de Villars
75007 PARIS

Stéphanie Lacomblez

01 78 94 83 93
presse@enercoop.fr